

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le 24 SEP. 2026
ID : 079-217901503-20260921-2026842850-DE



DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LIMALONGES

Réunion du 21 septembre 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 septembre 2026

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 10

Nombre de votants : 10

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un septembre à 20 H 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqués se sont réunis en séance publique dans la salle de la mairie, sous la Présidence de Madame Nadia Bouyer, maire

Présents : Mesdames et Messieurs : Bouyer Nadia, Stoffel Claude, Lohues Cathy, Guillaud Philippe, Le Tual Fabien, Cluseau Guillaume, Ligeard Isabelle, Nepoux Alexandra, Saulnier Marion, Bechet Emmanuelle

Absents excusés : Deschamps Valérie, Nicolas Xavier, Deschamps Anthony, Bonnisseau Denis

Absents : Bonnisseau Milica

Secrétaire de séance : Claude Stoffel

 **Objet : Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation**

2026/842-850

Madame le maire expose :

- les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.
- rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Vu l'article 1406 bis du code général des impôts,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.
Charge Madame le maire notifier cette décision aux services préfectoraux

Envoyé en préfecture le 24/09/2026

Reçu en préfecture le 24/09/2026

Publié le 24 SEP. 2026

ID : 079-217901503-20260921-2026842850-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Claude Stoffel
Secrétaire de séance



Nadia Bouyer
Maire

